



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 AVRIL 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 20 avril 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 avril 2010

CREATION D'EMPLOIS OCCASIONNELS POUR
LE FESTIVAL TECIVERDI

Accusé de réception de la préfecture en date du
mercredi 28 avril 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : M. Aurélien MANSART -

Excusés ayant donné pouvoir :

Pascal DUFORESTEL donne pouvoir à Geneviève GAILLARD - Gérard ZABATTA donne pouvoir à Nicole IZORE - Guillaume JUIN donne pouvoir à Alain BAUDIN - Elsie COLAS donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD -

**DIRECTION RESSOURCES
HUMAINES**

**CREATION D'EMPLOIS OCCASIONNELS POUR LE FESTIVAL
TECIVERDI**

Monsieur Jean-Louis SIMON Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

La gestion du premier festival TECIVERDI exige d'ajuster les moyens face au succès rencontré par les appels à projets.

Afin d'accompagner les 100 porteurs de projets, de concevoir et d'opérer le suivi logistique des différents temps forts, de gérer et accompagner les bénévoles et les partenaires, il est nécessaire de créer un emploi occasionnel d'assistant sur la base de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 pour une période de 4 mois.

Cet emploi sera rémunéré sur la base d'un des échelons de la grille des animateurs.

Par ailleurs, il sera nécessaire, autour de la période du festival soit sur une période d'un mois, de renforcer l'équipe de :

- 2 postes de chargé de l'accueil et de l'information du public,
- 2 postes de chargé du suivi des espaces de restauration et de la coordination des bénévoles.

Ces emplois créés sur la base de l'alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 seront rémunérés sur l'un des échelons du grade d'agent d'animation 2^{ème} classe.

Les crédits sont prévus au budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création, pour le festival Teciverdi :
 - d'un emploi occasionnel d'assistant-animateur, pour une période de 4 mois ;
 - de quatre emplois d'agent d'animation de 2^{ème} classe pour une période de 1 mois.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 40 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 5 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 0 |

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON